



Droit travail/ informatique

Par **beatriz75**, le **04/02/2013** à **16:10**

Bonjour,

Sur notre lieu de travail, nous n'avons pas de serveur interne/intranet.

Afin de communiquer avec nos fournisseurs/collaborateurs, chacun de nous s'est créé une propre adresse sur yahoo.

Aujourd'hui, nos responsables exigent de connaître nos mots de passe pour accéder à nos messageries, afin de consulter les dossiers.

Doit on leur communiquer nos mots de passe?

Merci beaucoup

Par **trichat**, le **06/02/2013** à **11:56**

Bonjour,

Si les adresses créées ont un strict objet professionnel, il ne semble pas anormal que l'employeur veuille y avoir accès.

Je vous joins le lien vers le site de la CNIL qui traite ce sujet:

<http://www.cnil.fr/en-savoir-plus/fiches-pratiques/fiche/article/laces-a-la-messagerie-dun->

[salarie-en-son-absence/](#)

Cordialement.